

# Commission de Suivi de Site MSSA à Saint-Marcel 73

## Réunion du 17 octobre 2023

à 16h à la mairie de Saint-Marcel

### Liste des participants

#### Représentants des administrations publiques

Préfecture du département de la Savoie	<b>M. Christophe HERIARD</b> Sous-Préfet d'Albertville
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes	<b>Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU</b> Cheffe de l'Unité Interdépartementale des Deux Savoie
Direction de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile (DSIPC)	<b>Mme Chloé JOYEUX</b> Chargée des risques technologiques – Préfecture de Savoie
Agence Régionale de Santé (ARS)	<b>Mme Françoise KERRIEN</b> Service Santé Environnement – Délégation de la Savoie
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	<b>Mme Sandrine PEYTAVIN</b> Officier CSP Moutiers <b>M. Laurent RIEU</b> Chef de groupement gestion des risques <b>M. Laurent MARCAILLE</b> Officier CSP Moutiers

#### Représentants de l'installation

MSSA	<b>M. Dimitri RIMBERT</b> Président <b>Mme Alexandra BOUCHER</b> Responsable QSE <b>M. Pichrist LEKA</b> Responsable environnement et affaires réglementaires
Salariés	<b>M. Gilles ARTALLE</b> Secrétaire CSE MSSA

## **Représentants des collectivités territoriales**

---

Commune de Saint-Marcel	<b>M. Daniel CHARRIERE</b> Maire
Commune de Hautecour	<b>M. Daniel BURLET</b> 1er Adjoint
Commune de Notre-Dame-du-Pré	<b>Mme Jocelyne ABONDANCE POURCEL</b> Maire <b>M. Jean Paul DE BORTOLI</b> 1er adjoint

## **Représentants des associations de protection de l'environnement et des riverains**

---

Association Vivre en Tarentaise	<b>M. Bernard ANDRE</b> Vice-Président
Association Village des plaines	<b>Mme Claudine TERRAZ</b> Présidente
Hautecour	<b>M. Hubert CLAREY</b> Riverain Hautecour
Notre-Dame-du-Pré	<b>Mme Monique CONTAMINE</b> Riveraine Notre Dame du Pré <b>Mme Catherine BOURGEOIS</b> Riveraine Notre Dame du Pré (Elue)

## **Personnes qualifiées**

---

DIRCE	<b>M. Yann MANDRET</b> Chef du CEI d'Aigueblanche <b>M. Tanguy SERARD</b> Chef du district Chambéry-Grenoble
-------	---

## **Personnes excusées**

---

Conseil Départemental de la Savoie	<b>Mme BLANC-TAILLEUR</b> Conseillère départementale
DREAL	<b>Mme Isabelle CARBONNIER</b> Inspectrice des Installations Classées

## Compte rendu de la réunion

### OUVERTURE DE LA REUNION

Monsieur CHARRIERE et Monsieur HERIARD ouvrent la réunion et remercient les participants pour leur présence.  
Madame JORSIN-CHAZEAU excuse Madame CARBONNIER et annonce l'ordre du jour.

### PRESENTATION DU BILAN ANNUEL PAR MSSA

Monsieur RIMBERT présente le bilan annuel de l'entreprise.

#### **Faits marquants**

##### **Changement d'actionnaires**

Conformément à ce qui avait été annoncé l'année dernière, l'entreprise a bien été cédée à un investisseur allemand depuis le 3 mars de cette année. Il s'agit un actionnariat familial allemand.

Le processus d'intégration est en cours avec notamment un plan d'action hygiène sécurité environnement qui est en phase d'élaboration et sera lancé prochainement.

A noter qu'une filiale à La Rochelle, Envirocat a été absorbée par Métaux Spéciaux début 2023.

#### **Contexte économique**

##### **Bilan 2023**

Globalement le premier semestre a été correct mais le second semestre est en net repli. La situation financière est positive mais le ralentissement mondialisé et les ralentissements en Chine et en Inde en particulier ont eu un impact.

##### **Perspectives 2024**

Les prévisions financières pour l'année prochaine sont légèrement positives. Les productions de sodium sont incertaines mais devraient être correctes : le site est le seul producteur européen de sodium et lithium métal (seuls autres concurrents : en Chine).

La santé financière n'est pas à risque car la diversification permet d'absorber les crises et de continuer à investir pour préserver et moderniser le site.

#### **Bilan des actions engagées en matière de prévention des risques chroniques & accidentels**

##### **Evolution du stock de résidus de sodium (nombre de fûts)**

La diminution du stock de résidus a été importante jusqu'en juillet. Ensuite l'incendie de la presse à boue a mis en pause le déstockage pendant 2 mois. Les stocks se sont donc à nouveau accumulés. L'installation va reprendre et être améliorée.

##### **Evolution du stock de résidus de lithium**

Un traitement des résidus produits est en place sur le site. Il a également été mis en pause du fait de l'incendie de la presse à boue. Il va reprendre et être amélioré également. C'est un axe important des investissements à venir. Il est prévu la mise en place d'une nouvelle alcôve de brûlage.

### **Bilan du traitement des résidus de sodium et lithium**

MSSA est toujours en infraction par rapport au Code de l'Environnement sur ces sujets du fait des stocks accumulés pendant 15 ans. Ils diminuent toutefois via les traitements mis en place avec un record de traitement en juillet 2023. Ils sont de mieux en mieux traités et les capacités de traitement vont être augmentées par les investissements à venir.

### **Poursuite des actions de réductions des consommations énergétiques**

Une étude est en cours, à l'initiative de MSSA, pour la mise en place d'un réseau de chaleur urbain. La chaleur fatale du site représente suffisamment de calories pour chauffer une bonne partie des villages environnants, y compris Moutiers. C'est un projet structurant de grande envergure, les études à mener se feront dans les 4 ou 5 ans à venir. Cette action est un axe d'optimisation de l'efficacité énergétique du site.

Une autre action effectuée cette année est le renouvellement du parc de cellules pour améliorer la productivité des salles d'électrolyse.

### **Travaux en cours pour diminuer le bruit global du site**

Une action est en cours sur le groupe froid extérieur, au niveau de l'atelier de conditionnement du sodium de l'usine basse.

Les exigences en matière de prévention du bruit font partie intégrante des cahiers des charges lors des investissements. Il ne doit pas y avoir de nouvelles nuisances sonores sur le site du fait d'une nouvelle installation.

### **Finalisation de la campagne de prélèvements dans l'environnement avec l'INERIS (dans le cadre de l'IEM)**

Cette étude financée par MSSA et réalisée par l'INERIS a rendu ses dernières conclusions hier concernant les analyses sur les végétaux.

### **Conclusions de l'IEM et le plan de gestion associé**

Les conclusions de l'IEM montrent que compte tenu des résultats et des incertitudes identifiées :

- pour le chlore dans l'air : il n'est pas possible de conclure en raison des freins métrologiques concernant la nature des chlores gazeux analysés dans l'environnement. La molécule de chlore est très difficile à analyser dans l'air donc des hypothèses ont dû être faites pour comprendre les dépôts éventuels autour du site ;
- pour les autres polluants (baryum, sodium, vanadium, chlorures) : il n'y a pas d'incompatibilité des usages identifiées ;
- pour le lithium: comme il n'existe pas de VTR, le risque n'a pas pu être calculé.

➔ Question de Mme TERRAZ : qu'entendez-vous par « incompatibilité » ?

M. RIMBERT : on s'intéresse aux rejets globaux de l'entreprise pour pouvoir ensuite les comparer à des seuils appelés VTR. S'il n'y a pas de VTR, il n'est pas possible de conclure. Quand on dit qu'il n'y a pas d'incompatibilité cela signifie qu'il n'y a pas eu de dégradation constatée des végétaux du fait des rejets du site.

Depuis 1 an un nouveau protocole de mesure a été mis en place pour mesurer directement les rejets au niveau des extracteurs. Cela permet d'avoir une vision des rejets plus proche de la réalité. Les rejets peuvent varier de manière importante. Aussi une mesure ponctuelle n'est pas forcément représentative. Si des dépassements sont constatés (la limite de 5 mg/Nm<sup>3</sup> est parfois dépassée), cela ne veut pas dire que la moyenne des rejets dépasse les seuils. MSSA va prendre des mesures par rapport aux pics de rejets parfois constatés.

L'INERIS proposait des scenarios de canalisation pour disperser le chlore à 50 m d'altitude au-dessus du site. Cela n'a pas été retenu par l'entreprise.

L'entreprise va engager deux plans d'action pour maintenir à 5 mg/Nm<sup>3</sup> de rejet maximal les émissions de Cl<sub>2</sub> dans l'air et les teneurs en lithium dans les rejets aqueux en dessous des seuils réglementaires.

**Définition d'un plan d'action pour limiter les rejets dans l'environnement (chlore diffus dans l'air et lithium dans les eaux)**

L'arrêté du site impose des limites concernant le taux de chlore diffus dans l'air et les teneurs en lithium dans les rejets aqueux.

**Concernant le chlore dans l'air :**

Des campagnes plus précises vont être faites pour identifier les opérations susceptibles d'entraîner des pics de rejets (concentration de l'ordre de 8 mg/Nm<sup>3</sup> au lieu de 5 mg/Nm<sup>3</sup>).

Une étude a été menée pour développer un prototype pour capter et traiter les émissions diffuses de chlore. Le projet est de les capter pour les traiter et les neutraliser. Il s'agira sans doute d'un assainissement avec de la soude qui neutralise la molécule de chlore.

Cela paraît plus pertinent à MSSA que de mettre une cheminée de 50 m sans traiter les rejets.

Ainsi, MSSA prévoit en 2024 le déploiement du prototype sur une partie des deux salles. Cela représente un investissement de l'ordre de 500 000 euros. Si ce prototype fonctionne, la deuxième salle sera équipée en 2025, ce qui représenterait 2 millions d'euros sur 2 ans.

Par ailleurs des actions préventives, pour limiter les émissions à la source au niveau des cellules d'électrolyses (qui ne sont pas et ne peuvent pas être fermées) sont également prévues d'ici 2025.

**Concernant le lithium dans les rejets aqueux :**

L'objectif est de revenir sous le seuil de 12 kg/j. Ce sujet a fait l'objet d'une mise en demeure. La production du site a été multipliée par 10 en 10 ans et elle va encore être multipliée par 2 ou 3 dans les années à venir (ces productions de lithium sont stratégiques pour la France et pour l'Europe). Il importe donc aux actionnaires et dirigeants que les rejets soient mieux traités.

Comme pour le chlore, la démarche sera de mieux capter mieux tous les rejets aqueux pour les traiter d'ici la fin de l'année 2023. MSSA espère ensuite revaloriser le lithium en phase aqueuse pour le transformer en carbonate de lithium car ce composé peut être commercialisé ensuite.

Cela représente des budgets importants mais les actionnaires souhaitent une mise en conformité rapide du site. La technologie pour le lithium est bien aboutie. MSSA travaillera avec la société « Extracthiv » qui a développé ces technologies pour les piles. MSSA est optimiste sur les résultats.

Ces investissements représentent entre 1 et 1,5 million d'euros.

**Mise à jour de l'étude de dangers sur 2023**

Des modifications du procédé ont entraîné une mise à jour de l'étude de dangers remise cette année. Elle est en cours d'instruction.

De nouvelles règles ont été publiées concernant les plans d'opération interne (« premiers prélèvements environnementaux en cas d'accident). Ce plan a donc été mis à jour ainsi que les fiches de vie maîtrise des risques. Il y aura des investissements sur le site, notamment une nouvelle tour d'assainissement.

**Amélioration de la formation du personnel**

Les métiers de MSSA étant très spécifiques, une école au sein de l'entreprise l'« académie MSSA » a été développée pour former les opérateurs, techniciens et ingénieurs. Les modules sont améliorés en continu pour protéger les personnes, réduire l'absentéisme et travailler en sécurité. Cela favorise aussi la protection des riverains.

**Sécheresse**

Un plan de sobriété hydrique est en cours. Sur le site, l'eau est utilisée pour refroidir et non dans le process. Des contacts avec la DREAL sont réguliers pour établir une cartographie des consommations d'eau du site.

Des actions ont été identifiées en cas de sécheresse et d'obligation de réduction des consommations d'eau.

## Séisme

Les études sont finalisées et un plan d'action avec échéancier est en cours de finalisation.

Pour rappel la réglementation « séisme » oblige à des investissements. Il s'agira notamment de la sécurisation des structures de l'usine haute pour éviter des effondrements de bâtiments qui pourraient entraîner des fuites de chlore par exemple.

## Bilan

En conclusion, il est prévu de nombreux investissements sur ces différents sujets. Les actionnaires ont des exigences très élevées et des standards élevés concernant la sécurisation, la formation et la conformité réglementaire qui sont leurs priorités.

## Modifications du site & projets en cours

### Mise en place d'une 3<sup>ème</sup> extrudeuse pour la fabrication de lingots de sodium

Cette troisième extrudeuse est en cours de finalisation. Elle permettra de sécuriser la production de lingots. Un creux d'activité est aujourd'hui constaté sur ce poste mais la demande est cyclique et que MSSA considère que cette machine sera utile dans le futur.

### Développement d'une unité de fabrication de HCl en Espagne afin d'écouler plus facilement le chlore

Ce projet d'usine en Espagne, dont il avait été question à la CSS de l'an passé, est en suspens. Dans un premier temps, les synergies intra groupe sont recherchées avant de relancer peut-être ce projet-là. Plusieurs sites dans le groupe consomment du chlore et sécurisent les sorties de chlore du site.

### Projet de colonne de concentration du résidu bromé issu de l'installation de débromation

Le dimensionnement de la concentration du résidu étant finie, les résidus vont pouvoir être traités dans les 18 mois. Le traitement des résidus bromés de chlore est une étape complexe mais son dimensionnement est bouclé.

Cette année, la qualité du chlore a dû être améliorée ce qui a engendré de plus grandes quantités de résidus (« débromation » plus importante).

## Projets de développement

Le site produit du sodium et du lithium métal au grade technique. Il nécessiterait d'être encore plus purifié pour être utilisé dans des batteries de voiture.

Des recherches ont été faites pour que cette nouvelle activité soit lancée l'année prochaine. Elle générera de nouveaux revenus pour sécuriser la production.

Pour optimiser l'efficacité énergétique du site et améliorer l'ergonomie des salles, MSSA prévoit de les équiper de cellules 60kA.

Comme cela a déjà été évoqué, il est prévu de déployer une récupération du lithium en phase aqueuse pour faire de la carbonatation du lithium. Ce procédé a été développé par la société Extracthiv, société française basée à Pont de Claix. 20kg ont déjà été produits et envoyés à un partenaire qui semble satisfait du carbonate de lithium ainsi produit. Le souhait est un déploiement le plus rapide possible.

Afin d'augmenter la production de lithium à la demande des clients, deux cellules supplémentaires seront installées dans les 2 ans pour passer de 8 à 10 cellules. Un rapport à connaissance sera transmis au préfet.

## Incidents et enseignements

### Mars et Juin 2023 : violentes réactions à l'hydrolyse sans émissions de poussière mais avec génération de fumée

Lorsque les résidus ne sont pas suffisamment brûlés, une violente réaction à l'hydrolyse peut se produire. C'est pourquoi un bunker est en place pour confiner les explosions. Ceci est maîtrisé par les équipes en interne même si cela peut faire parfois du bruit. Minimiser ces explosions est toutefois le but recherché. Aussi, le brassage au cours du brûlage est une piste étudiée pour réduire le plus possible les incidents.

### Juin 2023 : Dégagement de chlore suite à un creux de tension

Le creux de tension provoqué par RTE a duré longtemps et a provoqué le dérèglement de certains équipements, dont la pompe à chlore qui s'est mise en défaut. Une analyse de l'incident a été réalisée et doit être complétée. Des dispositifs pour être moins dépendants de RTE vont être étudiés.

### Evolution des organisations des secours avec augmentation des interactions avec l'officier de liaison et le SDIS 73

Aujourd'hui une politique de transparence est pratiquée avec les autorités et les interactions vont encore être renforcées via :

- un appel de l'officier de liaison en cas d'incident
- un travail en cours avec le SDIS 73 pour améliorer les interventions ESI /pompiers, et monter en puissance sur les exercices POI
- des réunions de préparation de l'exercice PPI à la Préfecture de Chambéry et un travail en commun avec le SDIS 73

M. HERIARD indique que le modèle d'intervention a changé et que la situation est plus satisfaisante aujourd'hui que par le passé.

Mme BOUCHER confirme que le travail en commun avec le SDIS 73 a permis de mettre à jour les documents de POI, d'intervention interne et d'améliorer l'information et la qualité des interventions.

M. RIMBERT conclut en indiquant que les actionnaires sont très sensibles aux sujets de sécurité et de protection de l'environnement. Aussi sur les 100 millions de CA les investissements récurrents et réglementaires représentent 10 millions d'euros par an. Cela va continuer et des solutions intelligentes et pérennes sont recherchées en toute transparence avec les autorités.

## Echanges

- ➔ Question de M. ANDRE : La température de fonctionnement est-elle identique pour le sodium et le lithium ? Y a-t-il des rejets diffus pour les deux composés lors des opérations de chargement / déchargement ?

Réponse de M. RIMBERT : les températures sont différentes car les matériaux sont très différents, de même que les procédés. Les technologies ont été créées au départ pour le sodium mais elles ont été ensuite complètement adaptées pour le lithium. Les rejets diffus de chlore proviennent des deux procédés. Il est difficile de savoir si l'un des procédés génère plus de rejets que l'autre.

- ➔ Question de M. ANDRE : le brome peut-il être valorisé et avoir une utilisation industrielle ?

Réponse de M. RIMBERT : oui mais à court terme cette valorisation ne se fera pas sur le site de Pomblière. Le résidu concentré en brome est aujourd'hui valorisé par notre prestataire qui le concentre pour le valoriser.

- ➔ Question de Mme TERRAZ : une odeur de chlore est régulièrement perçue. Pourquoi une entreprise en capacité de mesurer le chlore dans l'air n'a pas été recherchée ? A la vitesse où tout rouille vite et fort dans le secteur, on peut supposer la présence de chlore donc on aurait aimé disposer d'une étude plus approfondie.

## CSS MSSA Saint-Marcel 73 Compte rendu de la réunion du 17 octobre 2023

Réponse de M. RIMBERT : il est très compliqué pour tous les laboratoires d'analyser la molécule chlore dans l'atmosphère sur de longues périodes. Les rejets se transforment très rapidement en chlorures. C'est pourquoi nous décidons d'orienter plutôt vers du traitement.

L'étude de l'INERIS peut paraître incomplète mais d'autres laboratoires auraient été confrontés aux mêmes difficultés. Cette étude a analysé les chlorures dans l'environnement de manière assez complète, et pour un des plus agressifs on est largement en dessous des seuils. Il n'y a pas de preuve tangible de lien entre la rouille des équipements et notre site. Toutefois, nous entendons les inquiétudes et c'est pourquoi nous allons chercher à traiter nos rejets.

- ➔ Question de M. ANDRE :: pour ce traitement des rejets de chlore, l'abattement se ferait-il en amont ou à l'aval des extracteurs ? Une unité est-elle en test ? avez-vous déjà une idée des performances ?

Réponse de M. RIMBERT : L'abattement se ferait à l'aval. On ne pourra pas fermer complètement les cellules mais on abattrra à l'aval. Et en amont, comme je l'expliquais, on souhaite réduire les émissions via l'amélioration des procédures ou du process.

Une unité est déjà conçue et on espère la mettre en application l'année prochaine. Il y aura sûrement des adaptations à faire mais on travaille avec des sociétés spécialisées dans le domaine. Le challenge est de capter de petites quantités dans d'énormes flux d'air.

Concernant les performances nous n'avons pas de certitude à ce stade, mais on espère un traitement à 99,99 %.

Les contrôles vont être renforcés pour réduire les pics. Et traiter à la source si possible.

Réponse de Mme BOUCHER : les fréquences de mesure vont être resserrées pour vérifier l'impact sur une base mensuelle.

- ➔ Question de M. ANDRE : le traitement se fera donc en continu ?

Réponse de M. RIMBERT : oui ce sera un assainissement qui fonctionnera en continu.

- ➔ Question de Mme KERRIEN : ces procédés seront-ils installés sur tous les extracteurs ? Sont-ils au point aujourd'hui ?

Réponse de M. RIMBERT : oui, le prototype sur un extracteur sera installé fin 2024 et l'ensemble sera déployé en 2025. Aujourd'hui c'est conçu, designé, mais il faut encore quelques vérifications notamment sur les bilans de masse... il sera fait appel à des experts du chlore. Nous pourrons vous donner des précisions à la prochaine CSS.

- ➔ Question de M. ANDRE : le projet de réseau de chaleur serait très intéressant pour la vallée. Si cela permettait d'être autonomes en chauffage ce serait considérable.

M. CHARRIERE : je confirme que cette chaleur fatale intéresse fortement la collectivité et la commune de Moutiers aussi. On ne sait pas encore comment cela pourrait se mettre en place mais c'est sur les rails depuis 1 an, un bureau d'étude travaille et ce sera pour du moyen terme.

M. RIMBERT rappelle que c'est MSSA qui a initié le projet et qui est à l'initiative des premières discussions avec les mairies de Plombières et de Moutiers.

Mme TERRAZ indique que cela pourrait intéresser la commune des Plaines également.

- ➔ Demande de M. HERIARD : sur la diapositive 14 de la présentation le graphique présente les informations par salle. Serait-il possible de disposer des totaux ? Cela serait plus clair.

Mme JORSIN-CHAZEAU propose que cela soit fourni avec la diffusion du compte rendu, sans attendre la prochaine CSS. Mme BOUCHER confirme que cela est possible.

- ➔ Question de M. CHARRIERE : la concrétisation de la voie verte va arriver plus rapidement que prévu sur Plombières, la circulation des véhicules risque d'être perturbée, il faudrait sans doute associer MSSA aux discussions.

M. RIMBERT confirme qu'il est intéressé pour être associé aux échanges et rappelle que c'est important que les camions puissent continuer de circuler normalement.

## **PRESENTATION DU BILAN ANNUEL PAR LA DREAL**

Mme JORSIN CHAZEAU présente ce bilan. Une partie des conclusions a déjà été présentée par Monsieur RIMBERT donc cela est repris sommairement.

### **Interprétation de l'état des milieux et impact sanitaire**

#### **Des incertitudes importantes**

Comme cela a déjà été dit, la réactivité du chlore rend difficile la quantification des émissions du site. L'étude INERIS a mis en évidence une méconnaissance des flux de chlore en l'absence de systèmes d'analyse. La VTR du chlore est par ailleurs extrêmement basse ce qui permet difficilement d'évaluer les risques sanitaires. Une nouvelle méthode de surveillance des émissions aux extracteurs, validée par l'INERIS, est mise en place depuis le début de l'année 2023.

#### **Études INERIS**

Pour l'air ambiant / les poussières déposées / les sols superficiels / les eaux superficielles  
La présentation reprend les informations importantes fournies par l'étude qui ont déjà été évoquées.

#### **Recommandations de l'INERIS :**

Les recommandations de l'INERIS sont également reprises dans la présentation. Il s'agit d'établir un plan d'action pour descendre en dessous des seuils. Les mesures sur les végétaux ont été faites.

#### **Suites données par l'ETAT**

Il est rappelé qu'un arrêté de mise en demeure a été signé cette année et qu'une astreinte journalière (sanction administrative) court tant qu'un plan de gestion n'est pas déposé. Le contenu attendu pour le plan de gestion est repris dans la présentation.

### **Actes administratifs depuis la dernière CSS**

Cette année a fait l'objet de différents actes administratifs sur des sujets variés. :

- arrêté de mise en demeure pour l'évaluation du risque sanitaire – retard constaté
- astreinte administrative qui court toujours sur l'élimination des résidus sodium et lithium
- arrêté sur l'étude de dangers consolidée à remettre cette année et arrêté de mise en demeure en juin pour acter du non-respect de l'échéance de remise
- arrêté de mise en demeure concernant les rejets de chlore dans l'air et le lithium dans les rejets aqueux
- astreinte journalière pour la mise en œuvre des mesures suite à l'évaluation des risques sanitaires

### **Instructions depuis la dernières CSS**

Depuis la dernière CSS, l'exploitant a transmis deux porter à connaissance :

- sur l'extrudeuse à lingots de sodium – cette modification a été jugée non substantielle
- sur un projet d'augmenter la production de lithium – cette demande est en cours de traitement pour conclure sur le caractère substantiel ou non de cette modification

Et plusieurs inspections ont été réalisées cette année.

### **Inspection du 9 février 2023 – Action nationale système de gestion de la sécurité, accidentologie**

L'objet est de vérifier la cohérence du système de gestion de la sécurité et donc l'accidentologie, les retours d'expériences.

Les procédures sont bien en place. Les points à améliorer sont les suivants :

- les critères de hiérarchisation (incidents, accidents, accidents majeurs) ;
- intégrer la notification à l'administration et la transmission d'un rapport en cas d'accident ;
- enregistrer les anomalies et les défaillances des MMR ;
- modifier les modalités de déclenchement du POI qui doivent intégrer les événements « susceptibles » d'avoir des effets hors site.

### Inspection du 28 mars 2023 - Action régionale « stockage de produits chimiques »

Plusieurs sites ont été concernés par cette action régionale : le même canevas d'examen a été utilisé pour évaluer le niveau de maîtrise. Pour ce site, les points suivants sont relevés :

- Gestion des produits chimiques via une application professionnelle (recensement, étiquetage, mentions de danger) bien maîtrisée
- FDS antérieures à 2020 à actualiser
- Rétentions contrôlées par sondage conformes en volumes (javel, acide sulfurique)
- Exhaustivité de la surveillance annuelle des rétentions et réalisation des travaux de réparations à confirmer
- Présence d'un dispositif de surveillance des niveaux des rétentions à confirmer
- État des stocks accessible (demande réglementaire suite à l'accident de Lubrizol : l'exploitant doit connaître à tout moment les quantités présentes sur son site).

### Inspection du 29 mars 2023

#### Dossiers de porter à connaissance, étude de dangers, étude séisme

3 non-conformités sont relevées :

- remise de l'étude de dangers et mise en place des mesures de maîtrise des risques qui en découlent : arrêté de mise en demeure du 22/06/2023
- fiches de vie de mesures de maîtrise des risques manquantes (protection physique des tuyauteries, mesures de maîtrise des risques évaporateur et colonne de concentration) : arrêté de mise en demeure du 22/06/2023
- étude séisme remise sans la proposition d'un plan d'action

Lors de l'inspection il a été vérifié que les principales mesures de maîtrise des risques mentionnées dans les dossiers de porter à connaissance étaient bien en place, à savoir : la débromation, la javel bromée et l'installation de concentration des résidus. Il a aussi été vérifié des points techniques en lien avec les projets d'extension de la production de lingots de sodium et de la stratégie « lithium » de l'établissement.

### Inspection du 12 avril 2023

#### Contrôle du déstockage des résidus de sodium et lithium

Concernant les résidus de sodium, le stock est en baisse régulière malgré la génération de résidus supplémentaires (problème presse à boue). En mars 2023, 150 fûts ont été déstockés (atteinte de l'objectif).

Concernant les résidus de lithium « frais », le stock n'a pas diminué depuis octobre 2022 en raison d'une forte génération de fûts (taux d'humidité du sel).

La baisse du stock global est de 841 fûts sur une année.

À noter que la mise en place d'une deuxième installation de brûlage est prévue fin 2023.

Vu le non-respect de l'arrêté de mise en demeure, la proposition d'une liquidation partielle de l'astreinte journalière (100 euros par jour) a été proposée.

### **Inspection du 26 juin 2023 – Fuite de chlore en cave**

Il s'est agi d'une inspection réactive du fait du creux de tension du 22 juin 2023. Cette chute de tension a entraîné une fuite localisée au niveau de la pompe à chlore en cave. L'abattage du chlore a été mis en route manuellement et aucun chlore n'a été détecté à l'extérieur du site.

Une non-conformité a concerné l'absence de déclenchement du POI. La formalisation du rapport d'accident avec analyse des causes a été demandé et est à ce jour en attente de compléments.

### **Inspection du 06 septembre 2023 – Etude de danger remise en août 2023**

L'étude de dangers revue a été remise en août. Cette visite devait examiner quelques barrières de sécurité reprises dans la présentation.

Quelques mesures de maîtrise des risques doivent être proposées pour statuer de l'acceptabilité du risque.

### **Inspection du 05 octobre 2023 – Sécheresse**

Comme souhaité par M. le Préfet, les différents établissements devaient travailler sur leur plan de sobriété hydrique. Cela a été présenté par l'exploitant.

Des demandes ont été formulées suite à cette visite pour que l'exploitant se positionne notamment au regard de l'arrêté ministériel du 30 juin 2023.

### **Informations des populations**

Une campagne d'information préventive des populations a été menée sur toute la Région. Une harmonisation s'est faite au niveau régional et des brochures spécifiques ont été envoyées ou sont en passe d'être envoyées.

La campagne a été lancée le 5 octobre et les diffusions de plaquettes s'opèrent depuis le 12. Des plaquettes sont disponibles dans la salle.

Des supports pédagogiques sont envoyés pour préciser les bons réflexes et bonnes postures.

Ces documents sont également en ligne.

### **Exercice PPI 2023**

Mme JOYEUX explique que l'exercice n'a pas pu avoir lieu et qu'il est reporté, sans doute à l'année prochaine. L'étude de dangers ayant été remise, le plan particulier d'intervention devra être mis à jour.

### **Échanges**

Monsieur HERIARD remercie pour la participation de tous les acteurs et demande s'il y a des questions complémentaires.

➔ Question Monsieur ANDRE : vous avez évalué les consommations d'eau mais la température des rejets est-elle étudiée ?

Mme BOUCHER : La température des rejets aqueux du site est mesurée mais il n'y a pas d'alerte à ce sujet.

Mme JORSIN-CHAZEAU : l'arrêté préfectoral fixe une température maximale de rejet (30 ° C) et les résultats des mesures effectuées pourront être versés au compte rendu.

➔ Question de Mme BOURGEOIS : en 2021 nous avions indiqué une inquiétude quant à la pollution de l'air et aux particules fines en particulier. Vous aviez évoqué que MSSA se rapproche de ATMO pour faire des mesures de la qualité de l'air. Serait-il possible de lancer une étude car nous continuons à nous inquiéter.

M. RIMBERT : j'étais absent en 2021 et il n'y a pas d'action MSSA engagée en ce sens.

Mme KERRIEN : L'étude d'IEM réalisée par l'INERIS traite des PM10 mais pas des PM2,5.

Mme JORSIN-CHAZEAU : l'exploitant peut contacter ATMO pour renouveler une campagne.

M. RIMBERT : les citoyens peuvent également saisir et contacter directement ATMO. Est-ce pertinent de faire cette étude ?

→ Mme TERRAZ : Lors de la précédente campagne de mesures d'ATMO les particules fines étaient recherchées mais nous n'avions pas été convaincus par le protocole de mesures.

Mme JORSIN-CHAZEAU : ATMO est une association agréée qui positionne ses capteurs à des emplacements normés. La hauteur de la tête de prélèvement est à hauteur d'inhalation d'un être humain pour identifier les retombées en un lieu donné. Ensuite on compare les résultats des différents capteurs fixes ou mobiles par rapport à des valeurs guides ou limites de concentrations dans l'air ambiant. A l'époque seules les PM10 étaient recherchées, pas les PM2,5. La mesure de ce type de paramètres est récente.

M. HERIARD : il faut déjà regarder ce qui est indiqué dans le présent rapport. Une collectivité pourrait éventuellement être commanditaire d'une étude complémentaire.

Mme BOURGEOIS : dans l'étude faite en 2012, il n'y avait pas de dépassement des seuils sauf quand il faisait beau avec beaucoup de circulation routière.

Mme TERRAZ : L'association des Plaines souhaiterait aussi être associée.

Rappel de M. ANDRE : notre association dispose de 2 systèmes d'analyse d'air avec des capteurs homologués qui peuvent être prêtés à qui veut faire des mesures.

Mme JORSIN-CHAZEAU : l'étude INERIS présente les résultats pour les PM10 et il y a compatibilité avec les usages. Les conclusions de l'expert, via l'étude des dépôts sur des surfaces normées, explique qu'il n'y a pas de dégradation pour les PM10. Cette étude sera fournie aux participants, elle est autoportante et conclut sur l'eau, les sols et l'air ambiant.

Mme KERRIEN : pour les végétaux feuille et racines des éléments seront également fournis dans l'étude INERIS.

M. HERIARD : si cette finesse d'analyse ne convient pas, il faut préciser la demande, les études ayant un coût.

### CLÔTURE DE LA RÉUNION

M. HERIARD remercie les participants et M. CHARRIERE clôture la réunion.



Le maire,  
Daniel CHARRIERE